POUR UN GRAND MONTRÉAL ATTRACTIF ET COMPÉTITIF

Attentes de la Communauté métropolitaine de Montréal pour le prochain gouvernement du Canada

12 septembre 2019

2019

Communauté métropolitaine de Montréal

LES DEMANDES AUX PARTIS POLITIQUES

Soutenir une mobilité durable

- Mettre sur pied un mécanisme de financement permanent des réseaux de transports collectifs pour permettre au Canada de bâtir des réseaux de transports collectifs du 21e siècle.
- Doubler de façon permanente le transfert du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) versé aux municipalités et l'assortir d'un taux de croissance annuelle prévisible qui suit plus étroitement celui de la croissance économique et des coûts de construction

Assurer la protection et la mise en valeur des milieux naturels

- Financer, par l'entremise du Fonds de la nature du Canada, des projets de la Trame verte et bleue afin de contribuer aux efforts déjà consentis pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels dans la région métropolitaine de Montréal.
- Appuyer plus spécifiquement la réalisation dans les meilleurs délais du projet de Promenade fluviale du Grand Montréal sur la digue de la Voie maritime entre Saint-Lambert et Sainte-Catherine avec la collaboration de la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent.

Planifier des quartiers en fonction du transport collectif (TOD)

- Appuyer financièrement la planification des aires TOD prévues dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement.

Appuyer les collectivités rurales

- Adapter les programmes et les politiques fédéraux en fonction des réalités rurales de façon à ce que les petites collectivités puissent répondre à leurs enjeux et à leurs besoins.
- S'assurer que les nouveaux investissements procurent aux collectivités rurales une connexion internet haute vitesse fiable.

Développer le logement social

- Conclure rapidement avec le gouvernement du Québec une entente sur le transfert des fonds fédéraux en matière d'habitation et s'assurer que les enveloppes soient à la hauteur des besoins.
- S'engager à financer de façon adéquate et sur une base pluriannuelle les différents programmes de logement social et abordable dont, notamment, les programmes d'Habitations à loyer modique, de Supplément au loyer, AccèsLogis ainsi que les Habitations Jeanne-Mance.
- Assurer un arrimage optimal entre les objectifs poursuivis, les modes de financement et les différentes formes d'interventions des gouvernements du Canada et du Québec, de la CMM, des municipalités et différents partenaires de la société civile, le tout afin de préserver la pérennité du parc et sa vocation sociale ainsi que de soutenir un développement à la hauteur des besoins importants, pressants et persistants de la population.
- Assurer à long terme, en partenariat avec le gouvernement du Québec, la vocation sociale et le niveau d'abordabilité de logements HLM publics (avec des loyers n'excédant pas 25 % des revenus des locataires) par le renouvellement des conventions d'exploitation.

Accélérer le développement économique

- Soutenir les projets soumis par les grappes métropolitaines.
- Contribuer à la mise en valeur des terrains industriels avec contraintes en participant au financement de programmes de décontamination des terrains ainsi qu'à des programmes d'infrastructures.
- Appuyer l'établissement dans la municipalité de Saint-Amable d'une institution de recherche dans le domaine des phytopathologies de la pomme de terre et autres cultures de rotation.

Appliquer les principes de l'économie circulaire pour le recyclage du plastique

- Mettre en œuvre au cours de la première année du mandat, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un plan d'action de récupération et de recyclage des résidus de plastiques qui permettra d'atteindre les objectifs de la Charte sur les plastiques dans les océans.
- Promouvoir et appuyer financièrement des initiatives de démonstration de recyclage et de récupération basées sur les principes de l'économie circulaire.
- Imposer un contenu minimal de plastique recyclé à l'industrie et aux producteurs d'emballages et d'objets de plastique.

Projet de dépotoir nucléaire de Chalk River : assurer l'approvisionnement en eau potable du Grand Montréal

- S'assurer que le projet révisé qui sera soumis par Les Laboratoires nucléaires de Chalk River garantisse le bien-être de la population et la protection de l'environnement, en particulier l'approvisionnement en eau potable.
- Entreprendre une réflexion globale sur la sécurité nucléaire au Canada et de suggérer que les normes de sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient adoptées et appliquées aux sites sur le territoire canadien pour chacune des catégories de déchets radioactifs.

TABLE DES MATIÈRES

LES DEMANDES AUX PARTIS POLITIQUES 2
TABLE DES MATIÈRES 4
INTRODUCTION 5
1. Soutenir une mobilité durable en investissant dans les infrastructures de transport en commun 7
2. Renforcer l'attractivité du territoire 8
2.1 La Trame verte et bleue 8
2.2 Les quartiers TOD 9
2.3 Bâtir des collectivités rurales dynamiques 10
3. Agir pour l'ensemble des citoyens : le logement social 10
4. Rendre le Grand Montréal plus compétitif et durable 12
4.1 Les grappes métropolitaines 12
4.2 Les terrains industriels 13
4.3 Institut de recherche dans le domaine de la pomme de terre 13
4.4 Le recyclage du plastique selon les principes de l'économie circulaire 14
4.5 Le projet de dépotoir nucléaire de Chalk River 15
Annexe 1 16
Annexe 2 18
Annexe 3 21
Annexe 4 23

INTRODUCTION

L'essor du Canada est le fruit du développement de l'ensemble de ses provinces, de ses territoires et de ses régions.

La région métropolitaine de Montréal, où près de la moitié de la population du Québec réside et qui produit plus de la moitié du PIB du Québec, contribue largement à ce développement. Si le Grand Montréal performe, c'est tout le Québec et le Canada qui en bénéficient. Ainsi, en améliorant la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal, l'ensemble du pays en tire des avantages.

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal regroupe les 82 municipalités du Grand Montréal pour planifier, coordonner et financer à l'échelle métropolitaine les grands enjeux relatifs à l'aménagement et au développement du territoire. Son conseil est composé de 28 élus locaux qui représentent les municipalités de ses cinq secteurs géographiques, soit la Ville de Laval, l'agglomération de Longueuil (5 municipalités), l'agglomération de Montréal (17 municipalités), la couronne Sud (40 municipalités) et la couronne Nord (20 municipalités). La présidence de la CMM est assurée par la mairesse de la Ville de Montréal, madame Valérie Plante.

Dans la réalisation de ses différentes activités, la Communauté collabore avec plusieurs partenaires parmi lesquels figure, au premier chef, le gouvernement du Québec. Cette étroite collaboration est essentielle pour assurer l'atteinte des différents objectifs qui ont été fixés dans les outils de planification, notamment par la mise en œuvre des programmes métropolitains.

Au fil des années, la Communauté s'est dotée d'outils de planification et de financement dans l'exercice de ses compétences. Ces plans sont reconnus comme des outils importants de planification, fixant des objectifs ambitieux pour la région. Pour en savoir plus au sujet des plans et des objectifs de la Communauté :

- Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)
- Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020
- Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020
- Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020 (PAMLSA)
- Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles
- Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024
- Stratégie de mise en valeur des espaces industriels
- Plan directeur du Réseau vélo métropolitain

Principaux objectifs poursuivis par la Communauté

AMÉNAGEMENT	TRANSPORT	ÉCONOMIE	LOGEMENT	ENVIRONNEMENT
Concentrer 60 % de la croissance des ménages dans les aires *Transit Oriented Development* d'ici 2031	Hausser à 35 % la part modale du transport en commun en période de pointe du matin d'ici 2031 Hausser à 3,8 % la part modale du vélo d'ici 2031	Obtenir 2,3 % de croissance annuelle moyenne du PIB d'ici 2030 Atteindre 5,5 % du taux de chômage, ce qui correspond au plein emploi d'ici 2030 Hausser à 55 % la part des 25 à 34 ans qui ont un grade universitaire d'ici 2030	Réduire la part des ménages locataires qui consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement	Hausser les superficies protégées à 17 % pour 2031 Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal Recycler 60 % de la matière organique Valoriser 95 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte

Dans le contexte actuel, plusieurs enjeux d'aménagement et de développement du territoire nécessitent la collaboration des différents paliers de gouvernement – municipal, régional, provincial et fédéral. C'est dans un esprit de partenariat avec le futur gouvernement canadien qui sera formé en octobre 2019 que la CMM présente ses priorités et qu'elle invite chaque formation politique à s'engager à y donner suite.

Pour en savoir plus sur les objectifs de la Communauté :

- le Suivi du PMAD 2012-2018
- le Bilan économique du Grand Montréal, 2017

outenir une mobilité durable en investissant dans les infrastructures de transport en commun

Investir dans les infrastructures de transport en commun à l'échelle du Canada est fondamental pour la croissance économique durable du pays. Ces investissements permettent en effet la réduction des gaz à effet de serre, de la pollution atmosphérique, des coûts de la congestion routière et la création de collectivités inclusives où chacun a accès aux services publics et à des possibilités d'emploi.

Si le Grand Montréal se positionne avantageusement parmi les régions de plus de deux millions d'habitants en matière de part modale du transport en commun et du transport actif, la région connaît en même temps d'importants problèmes de congestion. Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la CMM mise sur la modernisation et le développement d'un réseau de transport en commun métropolitain structurant.

En juin 2018, le conseil de la Communauté a adopté des orientations et des attentes pour le développement du transport collectif dans la région métropolitaine. Celles-ci sont aujourd'hui le cadre de référence pour les organismes en transport de la région. Elles s'inscrivent dans un contexte de recherche d'une mobilité plus sobre et plus durable, car si la mobilité est un facteur évident de compétitivité et d'attractivité du territoire, elle se doit d'être plus économe au plan énergétique et environnemental, au plan spatial et foncier et sur le plan strictement financier.

L'entente bilatérale intégrée (EBI) (qui remplace le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC)), permet au gouvernement du Canada d'investir dans la remise en état et le développement de nouveaux réseaux de transport en commun dans tout le pays. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral s'est déjà engagé à verser aux sociétés de transport du Québec 5,18 G$ de 2018 à 2028.

Le gouvernement du Québec a convenu de verser le financement fédéral aux sociétés de transport, y compris à l'ARTM, sur la base de l'achalandage 2016. Le financement du gouvernement fédéral peut couvrir jusqu'à 40 % d'une nouvelle construction ou d'un prolongement du transport en commun et jusqu'à 50 % d'un projet de remise en état du transport en commun.

Il faut continuer sur cette lancée et pérenniser le financement des infrastructures de transport en commun.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté fait donc sienne la demande de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), adressée à chacune des formations politiques, de s'engager à :

- **Mettre sur pied un mécanisme de financement permanent des réseaux de transports collectifs pour permettre au Canada de bâtir des réseaux de transports collectifs du 21e siècle.**

Il est également nécessaire de réduire le déficit de maintien d'actif des réseaux de transport en commun. À cette fin, tout comme la FCM, la Communauté demande à chacune des formations politiques de s'engager à :

- **Doubler de façon permanente le transfert du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE) versé aux municipalités et de l'assortir d'un taux de croissance annuelle prévisible qui suit plus étroitement celui de la croissance économique et des coûts de construction.**

Le Fonds de la taxe sur l'essence représente la principale source de financement de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) dont une partie est utilisée afin de financer les infrastructures de transport en commun.

1. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

1.1 La Trame verte et bleue

La vision d'un Canada durable est guidée par l'objectif d'atteindre une croissance économique à faible teneur en carbone et écologiquement responsable, de maintenir et rétablir nos écosystèmes et de faire en sorte que les Canadiens puissent prospérer dans des environnements sains et préservés.

Dans une grande région métropolitaine comme le Grand Montréal, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels sont donc essentielles à un développement durable. Un équilibre doit continuellement être recherché entre la croissance de l'urbanisation et les efforts de protection et de mise en valeur de ces milieux naturels.

Prévue par le PMAD, la Trame verte et bleue du Grand Montréal s'articule autour d'un ensemble de projets de mise en valeur des milieux naturels, du patrimoine bâti et des paysages à des fins récréotouristiques tout en contribuant aux objectifs de protection des milieux naturels. Avec cette Trame verte et bleue, la Communauté est confiante de gagner son pari de contribuer à la qualité de vie des citoyens et à l'attractivité du territoire métropolitain.

En 2012, la Communauté a mis en place, en partenariat avec le gouvernement du Québec, le programme sur la Trame verte et bleue du Grand Montréal doté d'une somme de 150 M$. Au cours des six dernières années, plus de 52 projets financés par ce programme tripartite ont permis de jeter les bases de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Un des grands chantiers actuellement en cours de réalisation est la Promenade fluviale du Grand Montréal. Ce projet consiste dans la consolidation et la construction d'une piste multifonctionnelle, d'un sentier en berge, d'escaliers et de descentes d'accès ainsi que de haltes d'observation et de débarcadères sur la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent. La réalisation des travaux nécessite la conclusion des ententes nécessaires avec les parties prenantes, incluant la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent.

Le budget de 2018 du gouvernement du Canada annonçait d'importants investissements dans la conservation de la nature afin de protéger les écosystèmes et la biodiversité, y compris les espèces en péril. En partenariat avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones, le gouvernement réitérait sa volonté de contribuer à préserver 17 % des terres et des eaux intérieures du Canada. Le budget 2018 annonçait par la même occasion la création du Fonds de la nature du Canada, doté d'une enveloppe financière de 500 M$ sur une période de cinq ans. Ce programme est assorti de contributions de la part de fondations philanthropiques, d'entreprises, d'organismes sans but lucratif et de partenaires provinciaux, territoriaux et autres, qui verseront 500 M$ supplémentaires pour recueillir 1 G$ au total pour des mesures de conservation.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté demande à chaque parti politique de s'engager à :

- **Financer, par l'entremise du Fonds de la nature du Canada, des projets de la Trame verte et bleue afin de contribuer aux efforts déjà consentis pour protéger et mettre en valeur les milieux naturels dans la région métropolitaine de Montréal.**
- **Appuyer plus spécifiquement la réalisation, dans les meilleurs délais, du projet de Promenade fluviale du Grand Montréal sur la digue de la Voie maritime entre Saint-Lambert et Sainte-Catherine avec la collaboration de la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent.**

1.2 Les quartiers TOD

La vision d'un Canada durable passe également par la création de milieux de vie durables répondant à quelques grandes caractéristiques : des densités soutenant le transport en commun, une diversité des usages, une mixité sociale, des espaces publics et un design urbain de qualité.

Cette vision a inspiré le grand pari d'aménagement du PMAD, entré en vigueur en mars 2012, qui est la réalisation de quartiers de type TOD *(Transit-Oriented Development)* autour des stations du réseau de transport en commun métropolitain structurant. Au total, avec les stations du Réseau express métropolitain (REM), 159 aires TOD sont identifiées au PMAD où il est proposé d'orienter 40 % voire 60 % de la croissance des ménages d'ici 2031.

À ce jour, la Communauté a investi 1,7 M$ dans le financement de 17 projets novateurs de planification de quartiers TOD répartis au sein de 14 villes du Grand Montréal, afin d'encourager l'aménagement de milieux de vie de qualité à proximité des points d'accès au réseau de transport en commun.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception des aires TOD adopté en 2013 par la CMM qui a pour but d'inciter les municipalités à trouver des approches innovantes dans la planification de leur aire TOD et de diffuser les réalisations à tous les partenaires de la Communauté.

Le programme a été très apprécié des municipalités de la région.

La Communauté a entrepris la phase II du programme TOD avec une enveloppe de plus de 1,8 M$. Cette phase II portera à 35 le nombre de projets appuyés par la Communauté sur les 155 aires TOD identifiées au PMAD. De nouvelles sommes sont donc requises, dont une somme de 2,7 M$ qui est nécessaire pour assurer la conception de l'aménagement des aires TOD du REM.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté demande à chaque formation politique de s'engager à :

- **Appuyer financièrement la planification des aires TOD prévues dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement.**

Pour en savoir plus sur les projets novateurs TOD de la Communauté

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20170810_rapportTod.pdf

1.3 Bâtir des collectivités rurales dynamiques

Les collectivités rurales jouent un rôle essentiel dans l'économie, la culture et le tissu social du Canada. Elles contribuent avec les centres urbains à faire du Canada un pays riche et prospère.

À l'échelle de la CMM, l'apport des municipalités rurales est crucial pour la prospérité économique et la qualité de vie de la région. Les municipalités rurales soutiennent des secteurs clés, notamment l'agriculture. Toutefois, elles sont aux prises avec des défis particuliers qui ne peuvent être relevés au moyen de solutions mur à mur.

La CMM s'est déjà dotée d'un Plan d'action métropolitain de mise en valeur du territoire et des activités agricoles, d'un programme de développement des activités agricoles et du secteur bioalimentaire ainsi que d'un plan d'action des municipalités rurales.

En vue des prochaines élections fédérales, la CMM demande à tous les partis fédéraux, à l'instar de la FCM, de s'engager à ce que le gouvernement fédéral adopte une « perspective rurale » qui s'appliquera à l'ensemble de ses politiques, notamment pour tenir davantage compte des réalités rurales et moderniser les outils fédéraux afin d'habiliter les élus municipaux à bâtir de meilleures vies.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté demande donc à chaque formation politique de s'engager à :

- **Adapter les programmes et les politiques fédéraux en fonction des réalités rurales de façon à ce que les petites collectivités puissent répondre à leurs enjeux et à leurs besoins.**
- **S'assurer que les nouveaux investissements procurent aux collectivités rurales une connexion internet haute vitesse fiable.**

2. AGIR POUR L'ENSEMBLE DES CITOYENS : LE LOGEMENT SOCIAL

Au Canada, le logement social étant une responsabilité partagée, tous les partenaires doivent unir leurs efforts pour améliorer les conditions de logement de la population. Il faut se donner les moyens pour relancer le développement du logement social et abordable puis maintenir un rythme soutenu pour la prochaine décennie.

Selon les données les plus récentes, le Grand Montréal compte 213 000 ménages locataires à faible revenu qui consacrent 30 % et plus de leur revenu au loyer et, de ce nombre, plus de 115 000 y consacrent au moins 50 % de leur revenu. Ces ménages dans le besoin, constitués de familles, de personnes âgées et de personnes seules, sont encore beaucoup trop nombreux.

Le logement accaparant une part trop importante de leur revenu déjà réduit, ces ménages n'ont que très peu de latitude financière pour répondre à leurs autres besoins essentiels comme la nourriture, l'habillement et le transport.

Malgré l'augmentation des mises en chantier de logements locatifs privés au cours des dernières années, le taux d'inoccupation des logements locatifs a connu une baisse importante. Il se situait à 1,9 % en 2018, soit bien en dessous du seuil d'équilibre reconnu. Cette rareté des logements locatifs, particulièrement

criante dans certains secteurs de la grande région métropolitaine ainsi que pour les logements de trois chambres à coucher et à faible loyer, crée une pression accrue sur les personnes à la recherche de logement et désavantage d'autant plus des ménages démunis.

Tout donne à penser que les problèmes d'abordabilité de plusieurs ménages iront en augmentant au cours des prochaines années, notamment en raison de l'augmentation du coût des loyers et de la baisse des taux d'inoccupation.

En 2017, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 40 G$ sur dix ans dans le cadre de la toute première Stratégie nationale sur le logement (SNL) du Canada. Grâce à de nouvelles initiatives comme le Fonds national de co-investissement pour le logement, l'Initiative des terrains fédéraux et l'Initiative canadienne de logement communautaire, la SNL créera une nouvelle génération de logements durables, accessibles, à revenu mixte et à usage mixte.

En avril 2018, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement, à l'exception du Québec, ont approuvé un nouveau cadre multilatéral de partenariat pour le logement. En vertu de ce cadre, les provinces et les territoires recevront plus de 7,7 G$ de nouveaux fonds fédéraux sous forme d'ententes bilatérales au cours de la prochaine décennie, pour soutenir le parc de logements communautaires et répondre aux priorités régionales.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté demande donc à chaque formation politique de s'engager à :

- **Conclure rapidement avec le gouvernement du Québec une entente sur le transfert des fonds fédéraux en matière d'habitation et s'assurer que les enveloppes soient à la hauteur des besoins.**
- **S'engager à financer de façon adéquate et sur une base pluriannuelle les différents programmes de logement social et abordable dont, notamment, les programmes d'Habitations à loyer modique, de Supplément au loyer, AccèsLogis ainsi que les Habitations Jeanne-Mance.**
- **Assurer un arrimage optimal entre les objectifs poursuivis, les modes de financement et les différentes formes d'interventions des gouvernements du Canada et du Québec, de la CMM, des municipalités et différents partenaires de la société civile, le tout afin de préserver la pérennité du parc et sa vocation sociale ainsi que de soutenir un développement à la hauteur des besoins importants, pressants et persistants de la population.**

* * *

Les 27 000 logements HLM publics représentent un précieux patrimoine pour le Grand Montréal. Un peu plus du tiers des immeubles ont été construits entre 1970 et 1980 et sont donc âgés de 40 à 50 ans. Victime de sous-investissements pour l'entretien pendant de nombreuses années, ce parc de logements a besoin d'importants efforts financiers pour assurer sa pérennité.

Au printemps 2019, plus de 28 000 ménages sont en attente d'un logement social dans le Grand Montréal. Précisons que ces ménages satisfont à tous les critères d'admissibilité. On observe notamment une hausse significative des ménages en attente à l'OMH de Laval de 950 ménages en 2013 à 1 260 en 2019, soit une augmentation de 32 %.

Dans un contexte d'offre de logements sociaux bien inférieure à la demande, la préservation des logements HLM est de première importance pour ne pas aggraver la situation. Certains logements, fortement dégradés, sont présentement barricadés, en attente des fonds nécessaires à leur réhabilitation.

La Communauté estime que la préservation de cet acquis est la mesure la plus performante socialement et financièrement à la disposition des gouvernements. Dans sa réponse aux besoins multiples et diversifiés de la population du Grand Montréal, la réhabilitation du parc de logements HLM publics doit être un élément central de la solution.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté demande donc à chaque formation politique de s'engager à :

- **Assurer à long terme, en partenariat avec le gouvernement du Québec, la vocation sociale et le niveau d'abordabilité de logements HLM publics (avec des loyers n'excédant pas 25 % des revenus des locataires) par le renouvellement des conventions d'exploitation.**

Pour en savoir plus sur les demandes de la Communauté en logement social et abordable

http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20180619_CLS_MandatPermanent2018.pdf

3. RENDRE LE GRAND MONTRÉAL PLUS COMPÉTITIF ET DURABLE

3.1 Les grappes métropolitaines

La compétitivité des pays, des provinces et des territoires repose de plus en plus sur le développement des grappes industrielles au sein desquelles on retrouve une concentration géographique d'entreprises et d'institutions dans des secteurs d'activités connexes.

Le gouvernement du Canada a mis de l'avant, en 2017, le Plan pour l'innovation et les compétences, un programme destiné à stimuler la croissance et à aider le Canada à réaliser son potentiel en tant que chef de file mondiale en matière d'innovation. Ce programme vise à accélérer l'innovation par l'entremise de supergrappes qui constituent des partenariats industriels de grande envergure, soutenus par d'autres acteurs des écosystèmes d'innovation.

La création de la première grappe reconnue par les gouvernements du Québec et du Canada, soit les sciences de la vie, remonte à 2002. Cette façon de faire a été reprise par la suite.

Aujourd'hui, la région métropolitaine compte dix grappes métropolitaines structurées. Les grappes contribuent au rayonnement international de la région métropolitaine par l'attraction d'investissements directs étrangers et d'une main-d'œuvre hautement qualifiée nécessaires au dynamisme des acteurs des grappes.

Les secrétariats de grappes regroupent des entreprises, des associations d'entreprises, les comités sectoriels de main d'œuvre d'Emploi-Québec, les gouvernements provincial et fédéral, le milieu de la recherche et de la formation pour favoriser de nouveaux modes de partenariats entre ces partenaires.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté demande donc à chaque formation politique de s'engager à :

- **Soutenir les projets soumis par les grappes métropolitaines.**

3.2 Les terrains industriels

La Stratégie métropolitaine de mise en valeur des espaces industriels de la Communauté prévoit des mesures pour faciliter la mise en marché des espaces disponibles. La CMM avec ses partenaires a notamment créé Zoom Montréal, un outil Web de sélection présentant l'offre des espaces à bureaux ainsi que des espaces industriels et commerciaux à vendre ou à louer dans la région métropolitaine de Montréal.

La Communauté entend également appuyer la mise en valeur des terrains industriels avec contraintes recensés sur le territoire métropolitain. Cela permettrait aux municipalités du Grand Montréal d'attirer des entreprises et de faciliter et accélérer leur implantation, ce qui ultimement aurait un impact positif sur leur développement économique et fiscal.

Une offre accrue de terrains industriels dépourvus de contraintes et prêts au développement – rendue possible par la mise en commun des efforts de la Communauté, des gouvernements provincial et fédéral et des municipalités – contribuera à rendre le Grand Montréal plus compétitif sur la scène internationale.

Dans le cadre de la prochaine électorale fédérale, la Communauté demande donc à chaque formation politique de s'engager à :

- **Contribuer à la mise en valeur des terrains industriels avec contraintes en participant au financement de programmes de décontamination des terrains ainsi qu'à des programmes d'infrastructures.**

3.3 Institut de recherche dans le domaine de la pomme de terre

En 2006, la municipalité de Saint-Amable connaissait une grave crise suite à la constatation par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de la présence du nématode à kyste de la pomme de terre ayant pour effet de réduire de 30 à 70 % la production annuelle.

À la suite de ce constat, un décret était voté pour exclure toute production provenant de cette municipalité sur le marché continental et assujettissait les producteurs à une série de mesures pour réintégrer le marché.

En réaction, la municipalité, en collaboration avec tous les intervenants socio-économiques du milieu, dont les producteurs agricoles eux-mêmes, a élaboré un plan de relance des activités agro-industrielles.

Une des mesures proposées est la mise en place d'une unité de transformation, sous la forme coopérative, de la pomme de terre à des fins de production de frites fraîches, mais possiblement aussi congelée destinée principalement au marché québécois et américain.

Une autre des mesures proposées est la mise en place d'une infrastructure de recherche dans le domaine des phytopathologies de la pomme de terre et autres cultures de rotation.

La Communauté est actuellement associée à la réalisation d'une étude de marché pour confirmer (ou infirmer) le potentiel de mise en place d'une unité de transformation de la pomme de terre à différentes fins. Cette étude de marché se veut une première étape vers la relance de cette industrie dans cette municipalité.

Dans le cadre de la prochaine électorale fédérale, la Communauté demande donc à chaque formation politique de s'engager à :

- **Appuyer l'établissement dans la municipalité de Saint-Amable d'une institution de recherche dans le domaine des phytopathologies de la pomme de terre et autres cultures de rotation.**

3.4 Le recyclage du plastique selon les principes de l'économie circulaire

En juin 2018, le Canada s'engageait à réutiliser au moins 55 % des emballages de plastique d'ici 2030 et à récupérer tous les types de plastiques d'ici 2040. Cette proposition, tirée de la Charte sur les plastiques dans les océans (Sommet du G7, Halifax, juin 2018), a suscité un vif intérêt à travers le pays. De nombreuses propositions, basées sur le développement d'une économie circulaire, ont depuis été publiées ou sont en cours de développement.

Apparu depuis quelques années, le concept de l'économie circulaire est défini comme étant un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités ». Ainsi, plus une matière secondaire est recyclée pour un usage similaire ou proche de son usage original, plus la boucle est efficace. Ceci est particulièrement vrai pour les résidus de plastiques.

Le gouvernement du Canada doit forcer la récupération et le recyclage des résidus de plastiques. Il doit imposer des contenus minimaux de plastique récupéré aux fabricants et importateurs d'emballages et d'objets de plastique œuvrant en territoire canadien.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté demande à chaque parti politique de s'engager à :

- **Mettre en œuvre au cours de la première année du mandat, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un plan d'action de récupération et de recyclage des résidus de plastiques qui permettra d'atteindre les objectifs de la Charte sur les plastiques dans les océans.**
- **Promouvoir et appuyer financièrement des initiatives de démonstration de recyclage et de récupération basées sur les principes de l'économie circulaire**
- **Imposer un contenu minimal de plastique recyclé à l'industrie et aux producteurs d'emballages et d'objets de plastique.**

3.5 Le projet de dépotoir nucléaire de Chalk River

Depuis plus de 50 ans, le gouvernement du Canada finance la recherche et développement dans le domaine nucléaire. Son soutien a permis au Canada de développer sa propre technologie nucléaire et des technologies connexes. La principale réalisation découlant des efforts en recherche et développement du gouvernement est le réacteur CANDU.

Situé à Deep River, à proximité du village de Chalk River en Ontario, les Laboratoires nucléaires de Chalk River est un centre de recherche nucléaire canadien, responsable du développement de la technologie du réacteur CANDU. En 2017, l'organisme a fait connaître son intention de réaliser un projet de dépotoir nucléaire sur son site. Le projet vise l'implantation d'un dépotoir en surface afin de stocker des résidus radioactifs issus des activités liées au développement de l'industrie nucléaire canadienne ainsi que ceux qui seront produits dans le futur.

La Communauté a déjà fait connaître sa préoccupation quant à la présence d'installations de gestion ou de stockage de déchets nucléaires à proximité de la rivière des Outaouais et à l'égard des risques de contamination qui leur sont associés en cas de fuite. Ce site menacerait, en cas de fuite, l'approvisionnement en eau potable d'une importante population de l'Ontario et du Québec, incluant les régions d'Ottawa-Gatineau et du Grand Montréal.

Les Laboratoires nucléaires de Chalk River révisent actuellement leur projet à la lumière des demandes émises par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Le projet révisé doit être présenté dans les prochains mois.

Dans le cadre des prochaines élections fédérales, la Communauté demande donc à chaque parti politique de s'engager à :

- **S'assurer que le projet révisé qui sera soumis par Les Laboratoires nucléaires de Chalk River garantisse le bien-être de la population et la protection de l'environnement, en particulier l'approvisionnement en eau potable.**
- **Entreprendre une réflexion globale sur la sécurité nucléaire au Canada et de suggérer que les normes de sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient adoptées et appliquées aux sites sur le territoire canadien pour chacune des catégories de déchets radioactifs.**

ANNEXE 1

DES ATTENTES FONDÉES SUR LE PMAD

En matière de transport durable, le Grand Montréal se positionne avantageusement. Il se hisse au troisième rang des régions de plus de deux millions d'habitants ayant la plus forte part modale du transport en commun et se classe deuxième pour ce qui est du transport actif. Toutefois, il fait face à de nombreux défis. Les orientations et les attentes de la CMM s'inscrivent dans un contexte de recherche d'une mobilité plus sobre et plus durable, car si la mobilité est un facteur évident de compétitivité et d'attractivité du territoire, elle se doit d'être plus économe au plan énergétique et environnemental, au plan spatial et foncier et sur le plan strictement financier.

La CMM a défini des objectifs et des critères dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) en matière de transport collectif (TC) métropolitain. Dans le respect des compétences de chacun, le PMAD et ces nouvelles attentes et orientations de la CMM constituent le cadre de référence pour toute approbation des plans stratégiques de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et des organismes publics de transport en commun (Société de transport de Montréal, Société de transport de Laval, Réseau de transport de Longueuil et Exo). Cette mesure assure la cohérence des interventions à l'échelle métropolitaine.

Pour la CMM, la solution passe par des investissements supplémentaires majeurs dans l'amélioration des actifs existants et dans le développement de l'offre de service des réseaux de transports collectifs et actifs et une meilleure coordination des interventions.

FAITS SAILLANTS

ORIENTATIONS ET ATTENTES DE LA CMM POUR LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DE L'ARTM

Communauté métropolitaine de Montréal

LES ATTENTES DES MUNICIPALITÉS DU GRAND MONTRÉAL POUR UN TRANSPORT COLLECTIF PLUS EFFICACE ET PLUS ATTRAYANT

MAI 2018

3 ORIENTATIONS
18 ATTENTES

1 60 % DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ORIENTÉE AUTOUR DES POINTS D'ACCÈS

1 - Une offre de services accrue et améliorée sur le réseau de transport en commun métropolitain structurant (RTCMS)

2 - Un réseau et ses points d'accès qui appuient l'émergence de quartiers TOD (Transit-Oriented Development)

3 - Un RTCMS qui structure l'urbanisation à l'intérieur du périmètre métropolitain

2 HAUSSE DE LA PART MODALE DU TRANSPORT COLLECTIF À 35 % EN 2031

4 - Un RTCMS développé selon les densités d'activité humaine

5 - Des pôles économiques consolidés par des RTC structurants

6 - Des mesures préférentielles telles que des voies pour autobus selon les axes identifiés dans le PMAD

7 - Une expérience client améliorée grâce aux TI et à une tarification tarification simplifiée et adaptée

8 - Plus de mobilité active et contribuer à la mise en place, d'ici 2031, des voies cyclables utilitaires du Plan directeur du Réseau vélo métropolitain de la CMM

9 - Une mobilité qui intègre les différents modes

10 - Un cadre financier et un échéancier respectueux des capacités des municipalités et de organismes

11 - Une collaboration efficace entre les intervenants du TC et les municipalités

12 - Une accessibilité universelle sur l'ensemble du réseau

3 RÉDUCTION DES GES

13 - Une électrification du parc d'autobus

14 - Une empreinte réduite des stationnements incitatifs et un aménagement adapté aux aux changements climatiques

15 - Un plan d'évaluation des vulnérabilités et d'adaptation aux changements climatiques du réseau

MOBILITÉ : POUR UNE RÉGION MÉTROPOLITAINE DURABLE ET CONNECTÉE

L'ARTM DEVRA ÉGALEMENT PRÉVOIR :

16 - Une modulation tarifaire qui prend en compte les orientations à venir de la CMM

17 - Un mécanisme de suivi du plan stratégique

18 - De nouvelles sources de financement des transports collectif et actif, dans le cadre de sa politique de financement, en collaboration avec la CMM

ANNEXE 2

LA TRAME VERTE ET BLEUE C'EST...

La consolidation de la vocation récréotouristique des ensembles d'intérêt métropolitain en favorisant la préservation des qualités patrimoniales et paysagères des lieux et la mise en valeur de ces espaces. Elle vise à :

- Protéger 17 % du territoire du Grand Montréal;
- Protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains;
- Mettre en valeur les attraits naturels du Grand Montréal.

LES PROJETS BLEUS

Parcs riverains

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Aménagement de parc Zotique-Saint-Jean	–	Montréal	2012
Aménagement du parc Bellevue	–	Pincourt	2012
Aménagement du parc de conservation de la Rivière-Saint-Jacques	–	La Prairie	2012
Stabilisation de la rive de la pointe sud de l'île des Soeurs	–	Montréal	2012
Aménagement de la digue du RécréoParc	–	Sainte-Catherine	2012
Aménagement du parc de la Merci	–	Montréal	2012
Rénovation de la rampe de mise à l'eau et aménagement du parc de la Pointe-Valaine – Phase 1	–	Otterburn Park	2013
Rénovation au port de plaisance Réal-Bouvier	–	Longueuil	2013
Stabilisation de la rive du fleuve Saint-Laurent	–	Montréal	2013
Stabilisation des berges de la promenade Bellerive	–	Montréal	2014
Aménagement du parc de l'Île-Charron	–	Longueuil	2014
Aménagement du parc de la Rivière-Saint-Jacques	–	Brossard	2014
Aménagement du parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs	–	Montréal	2014
Aménagement de la berge du Père-Dalmas	–	Laval	2014
Aménagement de la berge Camille-Barbe	–	Laval	2014
Site d'observation de l'ancien pont Athanase-David	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Bois-des-Filion	2015
Aménagement de la plage de Pointe-Valaine – phase 2	–	Otterburn Park	2017
Remplacement de quais au parc Charbonneau	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Rosemère	2017
Aménagement au RécréoParc	Parc-plage du Grand Montréal	Sainte-Catherine	2018
Aménagement et mise en valeur des berges Perron	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Bois-des-Filion	En cours
Aménagement du secteur d'accueil	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Laval	En cours
Promenade fluviale du Grand Montréal (volet 1) – Piste multifonctionnelle	Parc-plage du Grand Montréal	Sainte-Catherine / Delson / Candiac / La Prairie / Brossard / Saint-Lambert	En cours
Aménagement d'un accès à l'eau au parc Aristide-Laurier	–	Terrebonne	En cours
Aménagement d'un accès à l'eau ainsi que d'une aire de repos	–	Lorraine	En cours
Pavillon du quai et terrasse	–	Les Cèdres	En cours
Projet de réaménagement de la berge 13 – 18e Avenue	–	Pointe-Calumet	En cours

Plages et zones de baignade

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Parc-plage au parc Saint-Laurent	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Repentigny	2017
Plage de Verdun	–	Montréal	En cours
Aménagement de la plage de l'Est	–	Montréal	En cours
Bain Portuaire	–	Montréal	En cours
Vagues éternelles (secteur du parc des Rapides)	–	Montréal	En cours

Parc-Plage Saint-Laurent, Repentigny

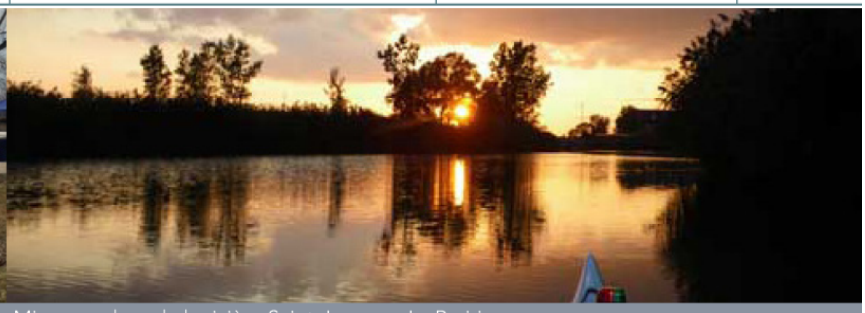

Mise en valeur de la rivière Saint-Jacques, La Prairie

LES PROJETS VERTS

Conservation, découverte, randonnée et observation

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Sentier reliant le parc Edmour-J.-Harvey et le parc du Mont-Saint-Bruno	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	2017
Corridor vert du Ruisseau de Feu	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	2018
Protection et mise en valeur du parc Tailhandier	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Saint-Bruno-de-Montarville	2018
Aménagement du boisé du Plan Bouchard	–	Blainville	2018
Parc de conservation faunique du Ruisseau de Feu	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	En cours
Parc le Rocher	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Saint-Amable	En cours
Parc des étangs Antoine-Charlebois	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	En cours
Mise en valeur du Boisé du Tremblay	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Longueuil	En cours
Aménagement d'un bâtiment d'accueil au Centre Fernand-Seguin	Corridor forestier Châteauguay-Léry	Châteauguay	En cours
Sentier de découverte de la rivière à la Tortue	–	Candiac	En cours

Sentiers cyclables, pédestres et multifonctionnels

Nom du projet	Grand projet associé	Municipalité	Date
Aménagement de trois haltes pour cyclistes (parcs de Beauséjour, Rainbeault et de la Merci)	–	Montréal	2012
Aménagement d'un lien cyclable au parc Edgewater	–	Pointe-Claire	2013
Rénovation de la promenade René-Lévesque – phase 1	–	Longueuil	2014
Rénovation de la Promenade René-Lévesque – phase 2	–	Longueuil	2014
Prolongement de la promenade Paul-Sauvé	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Saint-Eustache	2016
Prolongement de la TransTerrebonne	Parc de la Rivière-des-Mille-Îles	Terrebonne	En cours
Protection et mise en valeur du Grand Côteau (abords du sentier cyclable)	Corridor forestier Mont-Saint-Bruno	Sainte-Julie	En cours
Piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut	–	Sainte-Anne-des-Plaines, Blainville et Terrebonne	En cours

Source : CMM, juin 2018.

* Projets financés par le *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* et le *Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal* (Fonds bleu).

Promenade Paul-Sauvé, Saint-Eustache

Aménagement de la plage de la Pointe-Valaine, Otterburn Park

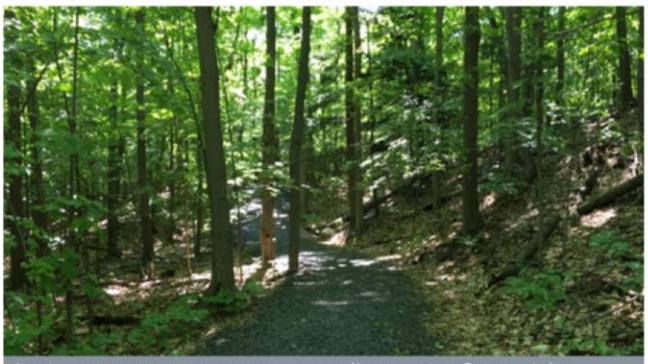
Aménagement et mise aux normes d'un sentier, Sainte-Julie

Ruisseau de Feu, Terrebonne

ANNEXE 3

Aires TOD

Programme de la CMM pour la planification des aires TOD dont les aires associées aux stations du REM, 2012 à 2025

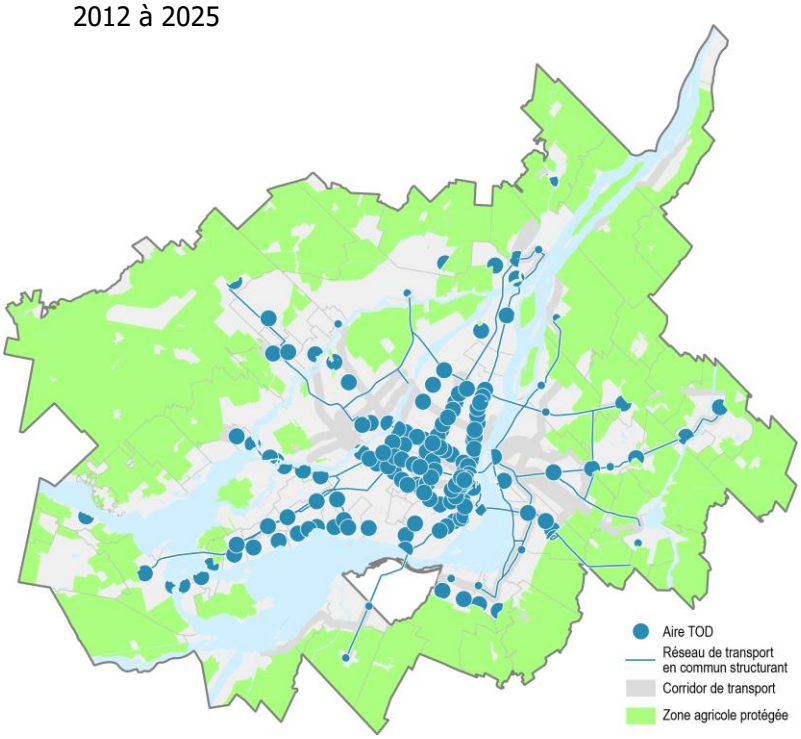

2012-2017	2018	2019-2025
▪ **17 aires TOD** de complétées	▪ **13 aires TOD** en planification détaillée	▪ **70 aires TOD** dont la planification détaillée est à venir*

* Renouvellement de l'appui financier gouvernemental à la planification détaillée. Ce nouveau programme vise la poursuite de la planification détaillées des 159 aires TOD dont les 27 aires associées aux stations du REM.

TOD Châteauguay

TOD Cartier, Laval

TOD De la Concorde, Laval

ANNEXE 4

Résumé des demandes de la CMM en logement social

	Horizon de programmation	Programmation du gouvernement du Québec	Attribution au Grand Montréal
Général	Pluriannuel	–	–
HLM-RAM	Minimum 2 ans	350 M$ par an	177 M$
AccèsLogis	Minimum 5 ans	3 000 unités par an	À terme, 65 % de l'enveloppe budgétaire
PSL AccèsLogis	Minimum 35 ans	Globalement : que les 2/3 des ménages vivant dans les projets AccèsLogis puissent bénéficier d'un PSL Pour chaque projet AccèsLogis : plancher de 30 % PSL	Près des deux tiers
PSL privé	Minimum 5 ans	–	Près des deux tiers